



Déclaration liminaire FSU au CCRA FCA Hauts de France du 13 juin 2022.

Le CCRA FCA de ce jour va étudier la situation financière et l'activité des GRETA de notre région académique.

Hauts-de-France Après l'année 2020 très difficile où les GRETA n'ont pas bénéficié d'aide de l'État comme les organismes privés de formation, en 2021, la situation financière de la plupart des GRETA s'est améliorée avec une inquiétude pour les GRETA du versant sud de la région. Ces chiffres encourageants ont été soutenus par la commande publique et en particulier un PRF extraordinaire qui a permis dans le versant Nord d'avoir des résultats très positifs. Ces chiffres résultent d'un travail important de tous les personnels de la formation continue, investis pour former les salariés et les demandeurs d'emplois de notre région. Il faudra regarder l'évolution de l'année 2022 et les perspectives 2023 pour savoir si les GRETA pourront consolider leur activité et leur santé financière.

Dans le supérieur, le travail pour la formation continue au sein du ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation est un indicateur encourageant pour le développement de la FCA. Pour la FSU, le Service Public de la FCA est le plus à même de répondre aux besoins en formations de toutes et tous sans discrimination.

Pour les CFC, au niveau de la région académique, l'harmonisation des pratiques de gestion a permis la mise en place d'un contrat de travail harmonisé qui fait disparaître la qualification d'enseignant aux personnels contractuels, ce que conteste toujours la FSU. Les nouvelles grilles indiciaires ont engendré un reclassement des CFC contractuels qui a généré de nombreuses interrogations chez les personnels et a mis en évidence le traitement inégal des personnels contractuels depuis plus de 15 ans. Ainsi, des CFC recrutés après le 1^{er} janvier 2020 auraient un salaire supérieur à des CFC recrutés avant cette date. De plus, des différences de traitement entre les hommes et les femmes seraient constatées. Pour infirmer ou confirmer les constats ou les ressentis, la FSU demande que soit réalisée une étude de la situation des personnels contractuels CFC qui puisse prendre en compte, le niveau de diplôme, l'ancienneté dans la fonction et le genre. Si les situations sont avérées, le rectorat doit s'engager à résorber ces discriminations dans les plus brefs délais.

Autre point sur les CFC, la prime d'attractivité, dite « Grenelle » a été versée aux CFC titulaires mais pas aux contractuels. Les personnels et la FSU n'acceptent pas la réponse qui explique ce non-paiement par une difficulté de paramétrage informatique. Le problème doit être réglé rapidement car elle représente un minima de la reconnaissance du travail des personnels et il ne faudrait pas que des personnels quittent la FCA sans avoir bénéficié pas de cette revalorisation.

Pour les CFC titulaires, la FSU conteste la validité de la circulaire académique qui instaure des obligations de service contraires à leur statut. La FSU soutient pleinement l'action engagée par le SNES-FSU et le SNCL pour que soit revue la circulaire et elle accompagnera les CFC qui feront valoir leur droit. Des obligations de service imposées au-delà des ORS engendreront des heures supplémentaires que devra payer le rectorat.

Dernier point pour les CFC, le décret 2021-789 du 21 juin 2021 a supprimé l'exclusivité du bénéfice de l'indemnité CFC. Certains CFC ont des missions supplémentaires qui leur demandent

investissement et temps supplémentaire, comme par exemple celle d'auditeur. La FSU demande que ces fonctions soient reconnues et rémunérées.

Sur le recrutement des nouveaux personnels CFC, la FSU n'a pas été sollicitée pour la consultation des dossiers comme cela se faisait il y a deux ans, cette procédure assure une transparence des opérations, les élus étant tenus à ne diffuser aucune information. Il s'agit de vérifier que la recevabilité des dossiers a été correctement faite et que l'étude de ceux-ci a été impartiale. La FSU souhaiterait être à nouveau associée et ne pas seulement avoir les résultats du travail de la commission lors de la CAC-C-CFC du 28 juin.

Pour les administratifs de catégorie B et C, le point d'indice des fonctionnaires est bloqué pratiquement bloqué depuis 2010. Avec les revalorisations du SMIC, les grilles indiciaires de rémunération de début de carrière sont revues à la hausse pour permettre aux personnels d'atteindre le SMIC. Dans les semaines à venir, les personnels et la FSU ne se contenteront pas d'une revalorisation a minima du point d'indice.

De plus, la FSU rappelle que le rectorat ne devra pas oublier les formateurs contractuels de la région académique Hauts-de-France dont les rémunérations doivent être alignées sur celle de la formation initiale. Par souci d'équité de traitement des personnels au niveau national, il nous paraît indispensable que les grilles de rémunération des formateurs contractuels puissent être harmonisées en termes d'indices et de temps de passage en s'appuyant sur les grilles des académies les plus favorables.

De même, les coordonnateurs qui ont vu leur charge de travail s'accroître doivent être reconnus et le rectorat pourrait reconnaître cet investissement en mettant en place une bonification indiciaire liée aux missions particulières ou à un nombre de critères liés à la complexité de leur mission, comme il est proposé dans d'autres académies (ex : Aix -Marseille, bonification indiciaire minimale fixée à 15 points).

Dans la formation initiale, les enseignants titulaires ou contractuels ont obtenu la prime d'équipement informatique versée chaque année. Dans certaines académies, les formateurs GRETA ont pu en bénéficier. Qu'en est-il pour les formateurs GRETA dans la région académique ?

Dernier point sur les frais de déplacement, la revalorisation de l'indemnité kilométrique actée par le gouvernement pour la Fonction Publique, est-elle mise en œuvre dans tous les GRETA de la région ? Après validation par les CA des établissements support, celle-ci devra s'appliquer depuis la date de parution du décret.

Pour finir, la FSU aurait souhaité avoir les documents plus en amont. Cependant, elle remercie les services pour la communication des documents et sa disponibilité.